

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX

5 octobre 2023

Procès-verbal

- Présidence :** M. Sébastien Geinoz
- Conseil général :** 47 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s
(selon listes des présences annexées)
- Excusés :** MM Sébastien Bossy, Jiri Zatloukal et Ludovic Michel
- Conseil communal :** M. Julien Gremaud, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 18 septembre 2023 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 38 du 22 septembre 2023 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

M. Sébastien Bossy, scrutateur excusé, c'est Mme Valérie Egger, sa suppléante qui le remplace au sein du Bureau.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023
2. Crédit d'engagement de la commune de Gibloux
3. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 3.1 Proposition no 2022-02 « Ajout d'un parc à vélos à Vuisternens-en-Ogoz »
 - 3.2 Proposition no 2022-04 « Subvention des titres de transport des jeunes en formation »
 - 3.3 Proposition no 2022-06 « Mesure d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables et sur son annexe 1 »

4. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 4.1 Réponse à la question no 28 « Subventions aux privés pour des actions énergies »
 - 4.2 Réponse à la question no 29 « Sécurité informatique »
5. Proposition de Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz - tarifs, barèmes et grilles de l'accueil extrascolaire
6. Informations et communications du Conseil communal
7. Informations et communications du Bureau
8. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 30 mai 2023.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 30 mai 2023 ?

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. **Crédit d'engagement de la commune de Gibloux**

2.1 Aménagement du carrefour de la croisée Corpataux/Magnedens – crédit d'étude

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Une grande partie des frais seront à la charge du canton du fait qu'il s'agit d'une route cantonale.

L'arrêt de bus sera également mis en conformité.

Pour cette étude, il existe deux possibilités d'investissement à la charge de la commune, le tout en pourcentage ou selon les frais liés à la partie édilitaire.

Le Conseil communal a opté pour la variante en pourcentage qui paraissait plus avantageuse. Lors du crédit d'engagement pour la réalisation, le Conseil communal étudiera à nouveau la meilleure variante possible.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

La commission financière préavise positivement le crédit d'étude de CHF 45'000.- pour le réaménagement de ce carrefour, réaménagement qui doit assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la chaussée.

Discussion :

M. Claude Chassot représentant le cercle de Le Glèbe

Au plan financier 22-26, il est fait mention de CHF 330'000.- pour ce projet et ce soir, l'offre total se monte à CHF 431'000.- pour le crédit d'étude avec à charge de la commune le 10% du montant final.

La question se pose afin de savoir si la commune peut avoir comme option pour le prix final de fixer un prix forfaitaire afin de n'avoir aucune surprise par la suite.

M. Yves Rumo

A ce jour, il existe deux variantes, la pré-sélection améliorée ou la création d'un giratoire. Il y aura une discussion sur un prix forfaitaire avec le canton lors du choix de la variante.

M. Frédéric Castella représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Le groupe de Corpataux-Magnedens salue naturellement la volonté d'étudier le réaménagement du carrefour entre Corpataux et Magnedens, que nous appelons de nos vœux depuis longtemps déjà. Si nous estimons en effet indispensable d'intégrer la mobilité douce à cette réflexion, il ne faut cependant pas oublier que le principal problème actuel de ce carrefour concerne la sécurité. On dénombre en effet de nombreux accidents plus ou moins graves à cet emplacement. Il y a trois semaines encore, un motard a fini aux urgences suite à une collision avec une voiture lui ayant refusé la priorité. Nous invitons donc le Conseil communal à être particulièrement attentif à la sécurité de tous les usagers lors de l'analyse des solutions proposées. Et nous espérons vivement que l'implantation d'un rond-point fasse partie de ces propositions. »

M. Yves Rumo prend note de ce qui précède, la sécurité dans ce dossier sera un point fort que le Conseil communal prendra en compte.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 45'000.- pour l'aménagement du carrefour de la croisée Corpataux/Magnedens ?

Le crédit d'étude de CHF 45'000.- est accepté à l'unanimité.

3. Réponse du Conseil communal aux proposition du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)

Le président rappelle que les réponses aux propositions seront soumises au vote du Conseil général pour une décision de principe qui donne un signal au Conseil communal sur les réponses données.

3.1 Proposition no 2022-01 « Ajout d'un parc à vélos à Vuisternens-en-Ogoz », Mme Yasmine Macheret

La Commune de Gibloux est desservie par plusieurs lignes de bus et dispose de quelques arrêts stratégiques, parmi lesquels :

- Vuisternens-en-Ogoz croisée, portant bien son nom car se trouvant à la croisée des routes entre Fribourg, Bulle et Romont ;
- Farvagny-le-Grand centre, qui comme Vuisternens-en-Ogoz, est desservi par trois lignes de bus régionaux (336, 337 et 470) et également par une ligne de Car postal ;
- Magnedens-bifurcation, qui représente un arrêt très important pour les habitants de Magnedens et également de Corpataux. Ceux-ci pouvant en effet bénéficier de l'offre des lignes de bus accélérés.

Le point commun entre les deux derniers arrêts précités est que ceux-ci disposent déjà d'un « parc à vélos », contrairement à Vuisternens-en-Ogoz.

Il est demandé au Conseil communal, au sens de l'art. 47 du RCG, d'étudier la possibilité d'installer un parc à vélos à l'arrêt Vuisternens-croisée.

Réponse du Conseil communal

L'opportunité d'installer un parc à vélos à Vuisternens-en-Ogoz avait déjà été intégrée dans la procédure de mise aux normes LHand des arrêts de bus implantés sur le territoire de la commune.

Le Conseil communal est actuellement dans l'attente du retour du Service de la Mobilité (SMo) sur le dossier déposé afin de pouvoir procéder à la mise à l'enquête des différents arrêts de bus.

A réception de l'accord du SMO, le Conseil Communal sera en mesure de proposer au Conseil général le type d'équipement nécessaire à l'installation de ces parcs à vélos.

Mme Yasmine Macheret, dépositaire

Les informations données sont très décevantes, il est regrettable qu'aucun horizon temporel n'ait été planifié. Il aurait été souhaitable d'envisager une solution provisoire.

M. Yves Rumo

Il n'a pas été opté pour une variante provisoire du fait que les arrêts de bus à Vuisternens-en-Ogoz seront les premiers corrigés dans la commune avec des places pour vélo uniformes dans toute la commune.

Discussion :

Néant.

Décision :

Acceptez-vous la réponse du Conseil communal à la proposition no 2022-01 « Ajout d'un parc à vélos à Vuisternens-en-Ogoz » ?

La réponse du Conseil communal est acceptée par 35 voix.

*3.2 Proposition no 2022-04 « Subvention des titres de transport des jeunes en formation »,
M. Léo Bulliard*

Il est proposé que la Commune de Gibloux prenne à sa charge un tiers du montant de l'abonnement Frimobil pour chaque jeune en formation qui en ferait la demande (jeune en études ou en apprentissage, domicilié.e dans la Commune de Gibloux et jusqu'à 25 ans révolus). L'information serait relayée via le site internet de la Commune, une publication dans le bulletin communal et éventuellement le courrier concernant la majorité civique. Une telle mesure permet d'encourager les jeunes à privilégier les transports publics et à alléger les charges des familles et/ou des jeunes en question.

Exemples :

La Commune de Corminboeuf propose ce service depuis plusieurs années. Elle prend en charge le tiers de l'abonnement annuel jusqu'à Fribourg (zones 10-11). Chaque année, 100 à 120 demandes sont adressées à leur administration¹.

La Commune de Granges-Paccot accorde une subvention annuelle de CHF 200.00 (ou mensuelle de CHF 15.00) aux jeunes de moins de 25 ans, sur présentation d'une attestation de formation/cours et de l'abonnement Frimobil ou alors d'un abonnement général². Cette prestation est également proposée aux personnes au bénéfice de prestations complémentaires.

Projection pour la Commune de Gibloux

Proportionnellement au nombre d'habitants, la Commune de Gibloux pourrait recevoir chaque année entre 270 et 330 demandes. Le prix d'un abonnement annuel comprenant 5 zones s'élève à CHF 1'269.00³, soit une subvention communale de CHF 423 par jeune. 5 zones tarifaires permettent de rejoindre Fribourg, Bulle ou Romont peu importe le village de résidence au sein de la Commune.

En se basant sur une moyenne de 300 demandes, avec une prise en charge du tiers d'un abonnement comprenant 4 zones, une telle opération s'élèverait à un total de CHF 101'700.00.

¹ Information transmise par Mme Chantal Marchioni, boursière communale de la Commune de Corminboeuf

² <https://www.granges-paccot.ch/subventiontransport> - page consultée le 13 août 2022.

³ <https://www.frimobil.ch/produits-tarifs/abonnements> - page consultée le 30 juillet 2022.

Réponse du Conseil communal

La proposition de subventionner les transports publics pour les jeunes en formation n'est pas encore complètement traitée. La mise en place, en début d'année 2023, d'une nouvelle organisation du Conseil communal avec l'arrivée d'un nouveau membre a passablement ralenti le fonctionnement du dicastère « Mobilité ».

Les études à effectuer et les règles à la mise en place de telles aides ne sont pas finalisées et se poursuivent. De ce fait il n'a pas été possible d'intégrer la demande au budget 2024. Il est

donc impératif de déposer des propositions au cours du premier trimestre 2024 et les faire valider afin que ces éventuelles subventions soient inscrites dans le budget 2025.

M. Léo Bulliard, dépositaire

« C'est avec déception que j'ai pris connaissance de la réponse du Conseil communal à cette proposition.

Je comprends bien que l'arrivée d'un nouveau membre à la tête du dicastère implique un temps d'adaptation mais le délai de réponse d'une année me semble toutefois suffisant pour traiter une demande telle que celle-ci, en rappelant également que le conseiller précédemment en charge de ce dicastère siège toujours au sein du Conseil communal. Ce dicastère peut également compter sur une commission qui me semble-t-il n'a que peu voire pas été mise à contribution afin de concrétiser cette proposition.

Je regrette d'autant plus cette lenteur en considérant les charges toujours plus importantes qui pèsent sur les jeunes en formation ainsi que sur une grande partie de leur famille. De plus, cette proposition vise également à encourager les jeunes à privilégier les transports publics et à prendre ainsi dès leur entrée dans la vie adulte de bonnes habitudes. A l'heure de l'explosion du trafic dans notre commune et de la nécessité toujours plus pressante d'agir pour notre climat, j'aurais apprécié que le Conseil communal puisse arriver avec une application concrète de ce subventionnement.

Concernant les études à effectuer et les règles à mettre en place qui semblent avoir également ralenti le processus, je ne peux qu'inviter le Conseil communal à prendre contact avec les communes de Granges-Paccot et de Corminboeuf afin de s'inspirer de leur fonctionnement.

Concernant le coût, nous faisons chaque année des bénéfiques et parlons actuellement de baisse de la fiscalité. Avant de prendre une décision qui touche avant tout les hauts revenus, je préfère privilégier des aides ciblées.

Je vous invite à refuser cette réponse afin de demander au Conseil communal de revenir au plus vite avec une réponse convaincante. »

Discussion :

M. Florian Berset représentant le cercle de Le Glèbe

« Vous mentionnez : Les études à effectuer et les règles à la mise en place de telles aides ne sont pas finalisées et se poursuivent.

Il semble que la proposition était claire, qu'est-ce qu'il y a encore à faire?

Vous indiquez, ne sont pas finalisées... mais qu'est-ce que vous avez déjà fait ?

Vous indiquez également : il est donc impératif de déposer des propositions au cours du premier trimestre 2024. Le groupe ne comprend pas qui doit déposer une nouvelle proposition. Le Conseil général a osé et a déjà pris une décision et elle semble claire. Aussi, nous refusons cette réponse et invitons le Conseil communal à prendre ses responsabilités en proposant un règlement en prenant exemple des communes citées pour le budget 2024. »

M. Pascal Cudré-Mauroux

Il n'attend pas une nouvelle proposition du Conseil général, une proposition de réponse de sa part à la proposition de M. Bulliard sera soumise au Conseil communal.

Concernant ce qui a déjà été entrepris, il y a eu la consultation des sites des autres communes et leur façon de faire.

Il faut également établir un règlement qui va prendre un peu de temps et proposer les chiffres tout de même importants au budget.

Décision :

Acceptez-vous la réponse du Conseil communal à la proposition no 2022-04 « Subvention des titre de transport des jeunes en formation » ?

La réponse du Conseil communal est refusée par 44 voix.

3.3 Proposition no 2022-06 « Mesure d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables et sur son annexe 1 », Mme Marianne Pittet

La dépositaire souhaite revenir sur les chiffres énoncés dans sa précédente proposition. En effet, après renseignements pris auprès du Service des constructions de la Commune, elle est en mesure aujourd'hui d'apporter les précisions suivantes :

En 2021 : seulement 16 demandes de subvention ont été déposées. Elles ont engendré un versement total de CHF 7'000.00 à titre de subvention communale (CHF 1'000.00 versés en 2021 et CHF 6'000.00 versés à la fin des travaux en 2022). 5 demandes concernant des panneaux photovoltaïques ont été refusées.

En 2022 : 18 demandes de subvention sont parvenues aux services communaux de janvier à début août pour un total de CHF 7'200.00 de subvention.

Ces chiffres démontrent qu'il existe une grande différence entre les mises à l'enquête simplifiées et les demandes de subvention. Apparemment beaucoup de propriétaires n'en font pas la demande. Il serait intéressant de savoir s'il s'agit de méconnaissance ou en raison de la procédure trop compliquée.

Il est souhaité que le Conseil communal examine l'opportunité de soumettre le plus rapidement possible un nouveau règlement au Conseil général et qu'il évalue les besoins d'améliorer les domaines suivants :

- une simplification de la procédure des demandes de subvention, voire que la détermination soit subséquente à la décision du canton ;
- une révision de l'annexe 1 du règlement en y incluant les panneaux solaires photovoltaïques ;
- une augmentation des subventions ;
- un report des subventions 2021 non allouées ;
- une augmentation du budget alloué aux subventions pour l'année à venir.

Réponse du Conseil communal

La révision du règlement des énergies n'a pu débuter que tardivement. Le sujet est maintenant sur la table de la Commission de l'énergie et des propositions seront émises dans les meilleurs délais.

Les changements apportés au Service technique, liés à une réorganisation des dicastères du Conseil communal, ont passablement ralenti le fonctionnement du dicastère « Energie ». La reprise des dossiers par le nouveau responsable n'a malheureusement pas permis d'apporter les réflexions nécessaires aux questions pertinentes du Conseil général dans des meilleurs délais.

L'énergie représente un sujet d'actualité très vivant et qui évolue très rapidement. Il faut reconnaître qu'il n'est pas évident de faire suivre les décisions communales au même rythme. Le Conseil communal en est navré et souhaite vivement donner aux thèmes de l'énergie la vivacité nécessaire.

Un calendrier définitif serait encore prématuré à présenter, mais le Conseil communal devrait être en mesure de fournir de nouveaux éléments dans le premier semestre 2024.

La Commission de l'énergie est maintenant bien fonctionnelle et les tâches ne manquent pas. Les sujets qu'il est demandé de traiter dans la question du Conseil général sont d'actualité auprès de la Commission de l'énergie :

- revisiter une nouvelle fois le règlement de l'énergie, en repensant les modalités d'attribution des subventions ;
- déposer une proposition d'éventuelle rallonge budgétaire pour l'année 2025 ;

- procéder à des actes promotionnels pour rendre les citoyens attentifs aux différentes possibilités de subventions en rapport avec l'évolution énergétique.

M. Pascal Cudré-Mauroux

Il a fallu également revoir le fonctionnement de la Commission de l'énergie, une priorité a été mise sur l'éclairage public et sur le renouvellement du label cité de l'énergie, renouvelé avec succès ce lundi.

Il est encore désolé de n'avoir pas pu donner une réponse concrète dans les délais.

Mme Marianne Pittet, dépositaire

« Selon le règlement du Conseil général, une proposition de nouveau règlement sur l'encouragement pour « l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables » et sur son annexe 1, aurait dû nous être présentée ce soir.

Or, nous n'avons reçu qu'une réponse et celle-ci ne nous convient pas.

En effet, la commission de l'énergie n'a abordé cette question que dernièrement et ne peut donc pas, actuellement, nous soumettre un nouveau règlement. Pour justifier ce retard, le Conseil communal avance des arguments peu convaincants.

Il ne s'agissait pourtant pas de réinventer la roue mais d'apporter des modifications à un règlement qui existe déjà.

Ce dossier aurait dû être traité rapidement, comme le Conseil général l'avait demandé. N'est-on pas dans une urgence ? Non seulement le climat se réchauffe mais les prix de l'électricité grimpent. Une aide aux propriétaires privés serait la bienvenue.

Parlons d'argent justement.

Nous ne pouvons pas non plus accepter qu'une rallonge budgétaire pour les subventions ne soit portée au budget qu'en 2025. Je rajouterais aussi qu'il n'y a jamais eu aucun report 2022, 2023, des subventions non allouées des années précédentes.

Nous encourageons le Conseil communal et sa Commission de l'énergie à activer le pas et à porter la rallonge budgétaire sur le budget 2024. »

M. Julien Gremaud fait mention qu'il n'est pas possible de reporter les budgets alloués pour une année.

Discussion :

Néant.

Décision :

Acceptez-vous la réponse du Conseil communal à la proposition no 2022-06 « Mesure d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables et sur son annexe 1 ?

La réponse du Conseil communal est refusée par 34 voix.

4. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)

Le président rappelle que les réponses aux questions ne sont pas soumises au vote du Conseil général.

4.1 Réponse à la question no 28 « Subvention aux privés pour des actions énergies », Mme Marianne Pittet

Il est fait référence au chapitre 7 des comptes 2022 de la Commune de Gibloux « protection de l'environnement et aménagement du territoire », en particulier au compte 7690.3637.00 «subventions versées aux privés pour actions énergie».

En mai 2022, lors de la séance des comptes 2021, le cercle de Le Glèbe était étonné du faible montant des subventions versées aux particuliers et il mettait le doigt sur le fait que les panneaux solaires photovoltaïques n'étaient pas subventionnés (annexe 1 du règlement).

En octobre 2022, le Conseil général a voté une proposition de modification du règlement allant dans le sens de :

- une simplification de la procédure des demandes de subvention, voire que la décision soit subséquente à la décision du canton ;
- une révision de l'annexe 1 du règlement en y incluant les panneaux solaires photovoltaïques ;
- une augmentation des subventions ;
- un report des subventions 2021 non allouées ;
- une augmentation du budget alloué aux subventions pour l'année à venir.

Or, il est constaté qu'en 2022, seulement CHF 6'800.00 ont été versés aux particuliers sur un budget de CHF 15'000.00, alors que 132 demandes de procédures simplifiées ont été déposées. Sur ces 132 demandes, 120 concernent des panneaux solaires photovoltaïques, couvrant une surface totale de 11'951 m2 (la surface d'environ un terrain de foot et demi).

Le rapport de gestion indique que la production d'électricité s'est élevée à 2'271'921 kW/an, couvrant 504 ménages. En pleine crise énergétique, les propriétaires privés ont pris leurs responsabilités et ont fait des efforts financiers.

Pour quelle raison la Commune de Gibloux, « Cité de l'énergie », n'a toujours pas traité ce sujet en commission et proposé un nouveau règlement ?

Devrons-nous attendre la fin de l'année pour obtenir une réponse à la proposition votée en octobre 2022 ?

Le cercle de Le Glèbe invite le Conseil communal à prendre rapidement ses responsabilités vis-à-vis des citoyens et surtout vis-à-vis d'un avenir énergétique et climatique plus qu'incertain.

Réponse du Conseil communal

La révision du règlement des énergies n'a pu débuter que tardivement. Le sujet est maintenant sur la table de la Commission de l'énergie et des propositions seront émises dans les meilleurs délais.

Les changements apportés au Service technique, liés à une réorganisation des dicastères du Conseil communal, ont passablement ralenti le fonctionnement du dicastère « Energie ». La reprise des dossiers par le nouveau responsable n'a malheureusement pas permis d'apporter les réflexions nécessaires aux questions pertinentes du Conseil général dans des meilleurs délais.

L'énergie représente un sujet d'actualité très vivant et qui évolue très rapidement. Il faut reconnaître qu'il n'est pas évident de faire suivre les décisions communales au même rythme. Nous en sommes navrés et souhaitons vivement donner aux thèmes de l'énergie la vivacité nécessaire.

Un calendrier définitif serait encore prématuré à présenter, mais nous devrions être en mesure de fournir de nouveaux éléments dans le premier semestre 2024.

La Commission de l'énergie est maintenant bien fonctionnelle et les tâches ne manquent pas. Les sujets qu'il est demandé de traiter dans la question du Conseil général sont d'actualité auprès de la Commission de l'énergie :

- revisiter une nouvelle fois le règlement de l'énergie, en repensant les modalités d'attribution des subventions ;
- déposer une proposition d'éventuelle rallonge budgétaire pour l'année 2025 ;
- procéder à des actes promotionnels pour rendre les citoyens attentifs aux différentes possibilités de subventions en rapport avec l'évolution énergétique.

M. Pascal Cudré-Mauroux

La questions est un lien direct avec la proposition discutée tout à l'heure.

Mme Marianne Pittet

Il est fait mention qu'un calendrier définitif ne pourra être présenté avant le 1^{er} semestre 2024, ce qui est beaucoup trop long. Il est demandé d'avoir une information sur l'avancée des travaux, en décembre, lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. Pascal Cudré-Mauroux

Une information sur l'avancée du dossier sera donnée régulièrement et il remercie la commission de l'énergie pour l'effort consenti pour relancer la machine.

4.2 Réponse à la question no 29 « Sécurité informatique », M. Philippe Cuany

L'attaque informatique de type rançongiciel (ransomware en anglais) est, d'après le rapport cyber sécurité 2023 établi par Swisscom, la plus grande menace informatique qui plane sur les données informatiques.

Suite à une telle attaque, les programmes informatiques ne fonctionnent plus, les accès aux données sont bloqués et les données sont cryptées par des hackers et par conséquent deviennent inutilisables. Une rançon est alors exigée afin de récupérer les données perdues. La commune de Saxon et plus récemment celle de Rolle en ont été victimes.

Il est souhaité de connaître l'état de préparation de notre commune pour prévenir et, le cas échéant, réagir à ces attaques et leurs conséquences potentiellement désastreuses :

- A-t-on un inventaire des systèmes d'information critiques pour le bon fonctionnement de la commune ?
- Dans le domaine de la prévention, quelles sont les mesures de sécurité mises en place ? Sachant que 80% des attaques informatiques commencent par un email frauduleux, les collaborateurs sont-ils sensibilisés à reconnaître les attaques informatiques comme, par exemple, les emails d'hameçonnage (ou phishing en anglais) ?
- Dans le domaine de la surveillance et de la réaction, quelles sont les mesures de sécurité pour stopper et gérer les conséquences d'une telle attaque ? Les données sont-elles sauvegardées dans des réseaux sécurisés et est-ce que des exercices simulant une attaque et la restauration des données ont-ils déjà été conduits ou sont-ils planifiés ?

La sécurité à 100% n'existe pas, mais avec une bonne préparation, on minimise drastiquement les risques de conséquences fâcheuses pour notre commune.

Réponse du Conseil communal

Comme déjà indiqué par oral lors de la séance du Conseil général du 30 mai 2023, l'informatique est devenue, au fil des années, une composante de plus en plus importante des tâches de l'administration communale. De nombreux défis sont posés dans ce domaine – informatisation des tâches, numérisation des documents, archivage numérique, etc. La sécurité informatique est désormais l'un des projets les plus importants au niveau des administrations, la créativité et l'ingéniosité des hackers étant chaque jour de plus en plus importantes.

Au niveau informatique, la Commune de Gubloux a décidé de travailler de manière hébergée pour l'ensemble de son système informatique. La maintenance des programmes est ainsi externalisée alors que celle du parc informatique et du réseau interne reste en mains communales, sous la conduite directe de la secrétaire générale. Cette manière de faire arrive à la limite de nos possibilités et une réflexion du Dicastère est en cours afin de développer un programme politique dans ce domaine.

S'agissant des questions posées par M. Cuany, le Conseil communal peut y répondre comme suit :

1. S'agissant de l'inventaire des systèmes d'information critiques pour le bon fonctionnement communal

Les services principaux de la Commune de Gibloux travaillent sur le logiciel Citizen hébergé auprès de notre prestataire de service, tant pour les applications que les données. Avec ses modules de gestion communale (registre des habitants), de comptabilité et de facturation, il est le cœur même des activités communales. Il contient notamment les données sensibles qu'il y a lieu de protéger.

De manière générale, les autres systèmes d'information sont de nature moins critique au fonctionnement quotidien des activités communales. L'ensemble des fichiers de la suite MS Office sont placés sur le serveur communal hébergé.

Répondant aux exigences de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données, nous disposons d'un inventaire des plateformes informatiques contenant des données sensibles dont les autorisations d'accès doivent être réglementées.

Le Service social dispose, depuis deux ans, d'un nouveau logiciel de gestion des dossiers mis en œuvre par les communes sarinoises, répondant au cahier des charges en matière de sécurité.

2. S'agissant du domaine de la prévention au niveau des employé.e.s de l'administration communale

Les mesures de sécurité en place portent sur trois axes de travail :

a) Le parc informatique

Depuis 2022, notre prestataire a mis en place un système de contrôle des postes informatiques qui se connectent au serveur communal. Un rapport trimestriel nous informe des points de vigilance qui méritent une intervention. Les appareils qui disposent d'une version obsolète du système d'exploitation sont mis à jour par notre secrétariat général dans la mesure où la migration reste encore possible. Une part importante du parc informatique acquis lors de l'installation de l'administration dans le nouveau bâtiment, au début de l'année 2018, est en cours de renouvellement durant le 2^{ème} semestre 2023 et le 1^{er} semestre 2024.

b) La sécurité d'accès au serveur et aux logiciels

Un très important travail de mise à niveau, tant au niveau des logiciels que des protocoles de connexion, a été effectué par notre prestataire depuis deux ans. Une refonte complète de certains logiciels a été opérée afin de répondre aux nouveaux standards de sécurité. Au début de l'année 2023, la sécurité d'accès au serveur a été intensifiée par l'introduction d'une authentification à facteurs multiples. L'identification aux modules de gestion a également été améliorée, notamment au niveau de la multiplication des caractères requis dans les mots de passe.

c) La formation du personnel

Le facteur humain reste le risque le plus important en matière de Cybercriminalité. Des rappels sont effectués régulièrement au personnel qui accède au serveur communal afin de le sensibiliser aux courriels de phishing et frauduleux. Les hackers étant toujours de plus en plus inventifs, et les courriels étant toujours plus ressemblants à ceux d'autorités ou de partenaires, une erreur ne saurait être écartée à 100%, ce d'autant plus vu la masse importante de courriels traités chaque jour par notre administration, provenant tant de personnes internes qu'externes à la Commune ou à l'Etat.

L'administration générale fait néanmoins tout ce qu'elle peut afin de minimiser ce risque et les employé.e.s en sont informé.e.s. Les courriels externes dont l'expéditeur semble être inconnu et comprenant des liens sont dès lors traités avec la plus grande des attentions.

L'Association des communes fribourgeoises (ACF) a organisé en 2021, en collaboration avec la Police cantonale, des ateliers d'information et de discussion sur le thème de la Cybersécurité. Quelques outils utiles à la sensibilisation du personnel ont été fournis à cette occasion.

Les mesures de prévention sont amenées à s'intensifier ces prochains mois, avec l'éventuel appui d'une société spécialisée en la matière.

3. Mesures de sécurité pour parer à une attaque et test d'attaque

Comme indiqué en préambule, notre système et les données sont hébergés auprès de notre prestataire. Celui-ci a la charge de nombreuses communes, à Fribourg et en Valais notamment. Durant l'année 2023, il a opéré de nombreux changements afin de renforcer la sécurité de ses outils informatiques.

Sur mandat de l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) ainsi que de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), notre prestataire a été audité. En collaboration avec notre Commune, des tests d'intrusion dans l'environnement même de la Commune de Gibloux ont été réalisés ce printemps 2023. Ceux-ci ont permis à ladite société d'effectuer quelques adaptations, renforçant encore le système contre de potentielles failles sécuritaires. Une seconde campagne a eu lieu début septembre 2023, cette fois-ci à l'intérieur même de l'environnement de Gibloux. Elle avait pour but d'auditer le système sur les possibilités d'exploitation des programmes et des données une fois l'éventuelle intrusion sur le serveur rendue effective. Le rapport est attendu mais le premier compte-rendu oral a confirmé la solidité du système et des mesures mises en place par notre fournisseur.

Les programmes et données hébergés sont sauvegardés quotidiennement par notre prestataire, selon les normes sécuritaires et la législation en vigueur. En cas d'attaque informatique, la Commune se retrouve dépendante des protocoles d'urgence mis en place par le prestataire puisque ce serait ses propres installations qui seraient attaquées. En parallèle, elle activerait son protocole d'état de crise, avec les Etats-majors prévus à cet effet, et pourrait être épaulée par la Police cantonale qui dispose d'enquêteurs et de spécialistes IT.

La reconstitution des données fait partie intégrante du cahier des charges du prestataire informatique en cas de panne majeure du système. Les exercices de simulation de reconstitution appartiennent à ses propres protocoles.

Encore une fois, la sécurité informatique ne peut être assurée à 100%, étant rappelé les techniques toujours nouvelles des hackers. Cependant, tant notre prestataire que notre administration mettent tout en œuvre pour minimiser au maximum les risques inhérents à cette activité illégale.

M. Philippe Cuany

Il adresse ses remerciements pour la réponse et tient à donner quelques informations utiles. En termes de prestataires informatiques, il s'agit de Telecom Service et T2i. De plus, les rapports d'audit sur la sécurité étant confidentiels ne sont pas disponibles.

Il est demandé à ce que le Conseil général soit tenu informé de l'avancement du sujet l'année prochaine.

M. Julien Gremaud

Des informations complémentaires seront données notamment lors de la séance du budget 2024.

M. Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Il est pris note que la maintenance des programmes est externalisée alors que celle de l'informatique reste à l'interne sous la conduite de la secrétaire générale. Il souhaite savoir comment seront réparties les charges et responsabilités si la secrétaire générale devait être absente sur une longue durée.

M. Julien Gremaud

Des éléments internes à l'administration peuvent prendre le relais, mais des propositions seront soumises pour le budget auprès du Conseil communal et respectivement auprès du Conseil général par la suite.

M. Elias Pesenti, Rossens, à titre personnel

« Tout d'abord je tiens à remercier le Conseil communal pour l'attention particulière à ce très important aspect qui est la cybersécurité. Cette dernière, comme déjà mentionné à plusieurs reprises par le Conseil communal, est et sera une tâche toujours plus importante au niveau de l'administration communale dans le futur proche.

J'ai néanmoins encore quelques questions quant à la réponse du Conseil communal qui mentionne, je cite : « Cette manière de faire arrive à la limite de nos possibilités et une réflexion du Dicastère est en cours afin de développer un programme politique dans ce domaine. »

- *Dans quel délai de temps cette nouvelle politique communale dans le domaine informatique est prévue ?*
- *Pouvons-nous avoir plus de détails à ce propos lors des séances du Conseil général du printemps 2024 ? »*

M. Julien Gremaud

Il s'agit aussi d'une réflexion plus globale au niveau de l'administration communale, un rapport sera déposé auprès du Conseil communal et une information pourrait être donnée au Conseil général au printemps 2024 mais dans tous les cas durant l'année 2024.

5. Proposition de Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz – tarifs, barèmes et grilles de l'accueil extrascolaire

Actuellement, les tarifs de l'accueil extrascolaire sont calculés sur la base du revenu imposable et le barème défini par tranche de CHF 30'000.00 si bien qu'il n'y a que six tarifs. Par ailleurs, les documents mis en ligne sur le site de la commune ne précisent pas la part de subvention communale par tranche du barème, seulement le montant maximal par jour, soit CHF 120.00.

Nos voisins glânois de Villargiroud font un calcul plus fin des barèmes, qui se réfère aux dispositions établies par l'Association de la petite enfance du district.

D'abord, le calcul du revenu déterminant part du revenu annuel net auquel s'ajoutent les primes d'assurance-maladie dont sont déduites les éventuelles subventions. Sont également pris en compte, les primes pour un troisième pilier, les rachats du 2ème pilier, la fortune imposable, etc. Un fichier Excel avec l'indication des points de l'avis de taxation permet de simuler en ligne le revenu déterminant. Ce calcul semble mieux refléter la capacité économique des parents, au sens de l'art. 8 de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Quant au barème, il est aussi beaucoup plus fin puisqu'il fixe 36 tranches de tarifications avec un prix horaire de départ à CHF 3.10. Par ailleurs, la grille des barèmes précise la part de subvention communale. Autre information, le tarif maximum pour une heure est fixé à CHF 8.60.

La grille horaire est aussi plus détaillée : à Gubloux, il y a cinq unités alors que Villargiroud en compte sept. La première unité va de 6h30 à 6h55 et la dernière de 17h30 à 18h30.

Partant, le cercle de Vuisternens-en-Ogoz propose la modification du tarif de l'accueil extrascolaire en reprenant le calcul du revenu déterminant de l'Association de la petite enfance de la Glâne. Les barèmes sont affinés en réduisant le montant entre les tranches de revenus déterminants, de nouveau en se fondant sur l'exemple glânois. De plus, l'unité avant le temps de classe serait divisée et commencée à 6h30, la seconde commençant à 7h00. Quant à l'unité après l'école, elle est aussi à diviser en deux, la dernière allant de 17h30 à 18h30. De même, la grille des unités des vacances scolaires est étendue à cinq, la première du matin et la dernière de la journée, citées toutes deux ci-avant, s'ajoutant à celles existantes. Les tarifs des vacances sont calculés comme en période scolaire. Un tarif maximum à l'heure identique à celui pratiqué dans le district voisin est également arrêté. Le principe d'une heure entamée, une heure payée est aussi repris dans le tarif.

Enfin, le cercle de Vuisternens-en-Ogoz propose la modification de l'art. 4.7 du Règlement d'application communal relatif à l'accueil extrascolaire par le texte suivant :

« Les autres plages horaires sont ouvertes dès qu'un enfant est inscrit sans majoration du tarif pour un nombre d'inscriptions minimum de trois enfants. L'ouverture d'une plage horaire pour un nombre inférieur d'enfants peut être décidée par le Conseil communal, avec majoration du tarif. »

Dans la précédente législature, il a été dit que toute la population ne profite pas des prestations de l'accueil extrascolaire. Le Message du Conseil d'État du 1er mars 2011 accompagnant le projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour mentionne « S'il est difficile de déterminer le rôle économique précis des structures d'accueil extrafamilial, il est incontestable que les retombées économiques pour la collectivité dépassent le cercle des parents et du personnel des structures d'accueil extrafamilial. En particulier les contribuables et les entreprises en bénéficient aussi, même si ces bénéficiaires ne ressortent pas des comptabilités. » Plus loin, le Conseil d'État cite une étude de la Conférence latine des bureaux de l'égalité qui constate les avantages directs ou indirects suivants :

- La main publique bénéficie de rentrées fiscales et de cotisations sociales plus importantes grâce au travail rémunéré supplémentaire fourni par les parents.
- Elle épargne des dépenses d'aide sociale qui pourraient être dues en l'absence des revenus supplémentaires des ménages.
- Les cotisations sociales supplémentaires payées à l'AVS et au 2ème pilier assurent un revenu plus élevé à la retraite et contribuent à la santé financière des assurances sociales.
- La collectivité bénéficie d'un potentiel de croissance économique plus élevé.
- Les familles ont un pouvoir d'achat augmenté grâce à une plus grande participation au marché du travail.

Alors que l'inflation refait parler d'elle, il nous semble adéquat de veiller à ce que les tarifs de l'accueil extrascolaire reflètent la réelle capacité économique des parents. De même, ouvrir les accueils 30 minutes plus tôt améliorera la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, objectif dont il est avéré qu'il profite aux caisses publiques. Enfin, le monde économique suisse fait état d'une pénurie de travailleurs et travailleuses. Il appartient dès lors aux collectivités publiques de faciliter le maintien des deux parents sur le marché de l'emploi dans un tel contexte.

Le Bureau a préavisé de recevoir la proposition.

Mme Caroline Spicher

« En résumé, nous trouvons l'accueil extrascolaire insuffisant à Gibloux. Notre proposition se base sur l'offre de Villorsonnens, mais nous nous sommes aussi inspirés d'autres communes comme Hauterive, Marsens, Marly. »

Alors que l'inflation refait parler d'elle, il nous semble important que les tarifs de l'accueil extrascolaire reflètent la réelle capacité économique des parents. De même, ouvrir les accueils 30 minutes plus tôt à un tarif raisonnable améliorera la conciliation entre vie professionnelle et familiale, objectif dont il est avéré qu'il profite aux caisses publiques. Enfin, le monde économique suisse fait état d'une pénurie de travailleurs et travailleuses. Il appartient dès lors aux collectivités publiques de faciliter le maintien des deux parents sur le marché de l'emploi. »

M. Julien Gremaud

« Cette proposition me donne quelque peu l'impression qu'on y dépeint un AES quasi inexistant. Il m'est donc impossible de ne pas vous transmettre quelques correctifs ou compléments afin que vous puissiez voter en toute connaissance de cause :

- 1) *Depuis la fusion en 2016, une uniformisation importante a été menée, puisque certains AES étaient fermés le mercredi après-midi, et ce n'est qu'un exemple.*
- 2) *S'agissant de l'ouverture pendant les vacances scolaires : beaucoup de communes ne proposent pas ce service. C'est le cas à Gibloux, qui accueille pendant les vacances scolaires les enfants des communes avoisinantes également.*

- 3) *Concernant les prix, ceux-ci sont actuellement corrects, et difficiles à être comparés avec les tarifs de la Glâne puisque la structure est complètement différente et surtout, la méthode de calcul différente. Après une première analyse, les tarifs de la Glâne sont plus élevés que Gibloux actuellement.*
- 4) *La question du taux d'inscriptions est également importante : depuis le début de la législature, nous avons connu une hausse certaine du taux de fréquentation, puisque nous avons fait face à une augmentation de 28% entre 2021 et 2022, et de 5% entre 2022 et 2023. Cela ressort d'ailleurs des budgets successifs de la Commune, qui ont, ces deux dernières années, présenté des augmentations au niveau des coûts, avec la remarque que dite augmentation était due à un taux de fréquentation supérieur.*
- 5) *S'agissant de l'exigence d'inscription de trois enfants, il faut souligner que cela avait été décidé au courant de la précédente législature. Ce n'est pas une question de coûts, mais simplement qu'un enfant seul fréquentant l'accueil n'est ni idéal pour lui ou pour le personnel. D'ailleurs, sauf erreur de ma part, nous avons eu le cas d'un enfant qui avait finalement été retiré de l'accueil puisque cette solution n'était pas idéale. Au-delà de ces questions, l'administration scolaire et extrascolaire cherche toujours des solutions pour ces situations-là, en tentant de regrouper les enfants « seuls » de différents accueils.*
- 6) *Enfin, je souhaite ajouter qu'un projet de règlement sur les structures de garde est en cours, dont le premier jet a été proposé à la CASE. Le traitement de cette proposition, si elle est acceptée, prendra nécessairement quelques semaines d'analyses complémentaires qui retarderont la présentation dudit règlement devant votre autorité.*

J'invite le Conseil général a rejeté cette proposition. »

Discussion :

Néant.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de Mme Caroline Spicher telle que présentée ?

La proposition de Mme Caroline Spicher est refusée par 31 voix.

6. Informations et communications du Conseil communal

Plan de législature, M. Julien Gremaud

Le Conseil communal s'est penché sur tous les retours qui lui ont été transmis lors d'un séminaire, et les réponses arrivent à bout touchant, elles seront données d'ici la fin de cette année civile.

Implantation de Thommen AG, M. Jacques Crausaz

L'implantation de Thommen AG à Gibloux est une bonne nouvelle mais assortie d'informations sur les potentielles nuisances produites par ce type d'industrie plutôt que d'informations sur l'intérêt de ce type d'industrie méritent quelques précisions.

Il s'agit d'une très grand entreprise suisse de recyclage, familiale, présente sur 25 sites dans 5 pays.

Pour des raisons d'aménagement du territoire et de mise aux normes du bâtiment, l'entreprise située sur le site de la commune de Givisiez se délocalise à Farvagny-le-Petit.

Le Conseil communal a été consulté et a donné un préavis positif notamment pour les raisons suivantes :

- alors que nous devons impérativement réduire l'impact de nos déchets et réduire nos besoins en matière première, les activités de recyclage sont nobles et porteuses d'avenir en matière d'activité industrielle ;
- le marché et la pérennité voire le développement de ce type d'activité de recyclage de toutes sortes de déchets ne fait aucun doute ;

- une visite de deux sites de l'entreprise, un de recyclage de papiers et de cartons, l'autre de recyclage des métaux, a rassuré le Conseil communal quant à la possibilité de construire une entreprise de recyclage y compris de recyclage des métaux qui respecte les normes actuelles en matière de nuisance.

Le préavis du Conseil communal était assorti des conditions suivantes :

- respect intégral des règles et des procédures relatives à la zone ;
- toutes les activités de l'entreprise doivent être installées à l'intérieur d'un bâtiment ;
- les normes en vigueur en matière de nuisances doivent être strictement appliquées afin de respecter l'environnement bâti et les activités installées à proximité ;

L'entreprise a choisi de s'installer dans la zone d'activités de La Longivue, sur un terrain d'environ 17'000 m² vendu par JPF Immobilier SA. Elle s'est engagée à construire une usine moderne de recyclage par ailleurs pas uniquement destinée à la ferraille dont les activités seront entièrement installées à l'intérieur d'un bâtiment dont l'enveloppe permettra de respecter les normes les plus sévères.

Cette entreprise devrait employer jusqu'à 50 personnes.

A ce jour, nous en sommes au stade des intentions, aucun projet concret n'a encore été déposé.

Le Conseil communal partage les préoccupations des riverains et sera particulièrement vigilant pour tout ce qui concerne les nuisances produites par l'entreprise.

7. Informations et communications du Bureau

Déclaration publique concernant le stationnement des véhicules : soutien au Conseil communal pour déroger aux normes VSS lors de situations locales particulières

Le Service de la mobilité (SMo) a accusé réception de notre courrier sans autre commentaire. Il sera transmis à l'ensemble du Conseil général avec copie de notre courrier.

Prochaines séances :

4 et 5 décembre 2023, budget 2024

8. Divers

- M. Pascal Krayenbühl représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

Il a été constaté que des équipements de la place de jeux devant l'ancienne école de Magnedens ont été démontés récemment. Il est demandé pour quelles raisons, s'il est prévu de les remplacer et dans quels délais.

M. Yves Rumo va se renseigner car ni le Conseil communal, ni le service technique n'est au courant. Une réponse sera transmise pour la prochaine séance.

- Mme Marianne Pittet représentant la majorité du cercle de le Glèbe

« Nous nous sommes étonnés que la réponse au postulat du 6 octobre 2022 de M. Savoy n'ait pas été agendée pour la séance d'aujourd'hui. Encore une fois, le délai est dépassé et ceci sans que nous n'ayons eu des informations relatives à l'avancement des réflexions durant l'année écoulée.

Non seulement la communication fait défaut, mais le Conseil communal décide de façon unilatérale des changements de zone pour les parcelles des anciennes écoles avant même de préciser les buts poursuivis.

Qu'entend entreprendre le Conseil communal pour répondre de façon formelle à ce postulat ? »

M. José Nieva

Le postulat de M. Savoy est très intéressant et on aurait pu y répondre en déclarant une intention politique en disant la commune ne veut pas vendre ses immeubles ou la commune veut vendre ses immeubles.

Le but du travail actuel avec le service technique est de pouvoir présenter une stratégie avec un plan d'entretien sur dix ans et un plan d'utilisation des bâtiments.

Ce travail prend du temps pour vous apporter ensuite une réponse convaincante.

- M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Il s'interroge sur les délais de réponse. Le Conseil communal a une année pour répondre à une proposition ou un postulat. Même s'il n'est pas possible de donner une réponse aboutie, la moindre des choses est d'informer sur l'avancement du dossier, de donner quelques points concrets et d'avoir un élément de discussion. Le délai fixé d'une année n'est pas trop court pour ce genre d'information à donner.

- M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

Le cercle de Corpataux-Magnedens a adressé un questionnaire concernant la vie villageoise aux habitant.e.s des villages de Corpataux et de Magnedens et ensuite une rencontre (cf. *document annexé*)

L'idée de ce questionnaire et de cette rencontre, ce n'était pas de faire bande à part mais de privilégier pour une occasion spécifique la proximité.

Cette présentation sera transmise au Conseil communal qui en tirera les conclusions en fonctions des objectifs politiques.

- Mme Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel

« Je souhaite ici vous informer de la diffusion du sondage réalisé auprès de la population du Glèbe sur l'avenir des anciens bâtiments scolaires dont je vous ai présenté les résultats lors de la dernière séance.

Pour sa diffusion dans la population de Gibloux, il semblait logique d'aborder le journal l'Antenne. Contre toute attente, la rédaction du journal a refusé par crainte des réactions du Conseil communal !! En effet, il y avait déjà eu un article traitant de l'avenir des écoles du Glèbe il y a un peu plus d'un an et cela n'avait apparemment pas plu au Conseil communal !! (le mail reçu de l'Antenne est consultable si vous le souhaitez...)

Dommmage !

Dès lors, quel vecteur devons-nous utiliser pour diffuser un sondage qui concerne la population de Gibloux...le Glèbe n'en fait-il pas partie ?

Nous nous sommes donc adressés à la Commune pour qu'il soit inséré dans le bulletin communal d'octobre.

Hélas !!! la réponse a été négative !

Je ne pense pas que le Conseil communal ait voulu censurer ce sondage. C'est pourtant, le sentiment qui nous habite.

A nouveau...Dommmage ! Le bulletin communal est-il ouvert aux informations provenant des Conseillers généraux ? Sinon, le peut-il être ?

Dans sa réponse, on nous dit que le sondage n'a été mené par aucune autorité communale (exécutive ou législative) ... (le mail reçu est également disponible pour consultation)

Pourtant ce soir, nous sommes plusieurs à avoir porté ce projet et bien là pour siéger !

Les habitants du Glèbe ainsi que tous les contribuables de la commune ont le droit de connaître les résultats du sondage, et nous, Conseillers généraux avons un devoir d'information.

Nul ici ne mettra en doute ce droit, ni ce devoir!

Nous avons donc financé à notre charge un tout ménage diffusé dans la population du Glèbe. Le reste de la population de Gibloux restera dans l'ignorance ce que qui se passe à l'ouest de la commune.

Il serait vivement souhaitable qu'une meilleure communication puisse s'instaurer entre le Conseil communal et le Conseil général, entre les élus et la population. »

M. Julien Gremaud

Il apporte quelques précisions quant au courriel qu'a adresser le Conseil communal à Mme Pittet.

Le journal communal peut être une plateforme d'information pour le Conseil général envers la population mais les compétences de communication viennent du Bureau, ce qui est une évidence.

Au niveau du journal l'Antenne, il ne s'agit pas d'un article qui critique qui a posé problème au Conseil communal, mais plus un vent qui était irrespectueux.

Il n'y a aucune volonté de la part du Conseil communal de museler vos compétences au Conseil général et si le sondage avait été publié dans l'Antenne, il n'y aurait eu aucune réaction de la part du Conseil communal. Ce n'est pas le Conseil communal qui est l'organe décisionnel de la rédaction de l'Antenne en l'état.

M. Cédric Dubuis tient à préciser qu'il s'agit d'une initiative personnel et non au nom du cercle de Le Glèbe.

- M. Bernard Eltschinger, Farvagny, à titre personnel

« La sécurité des piétons, spécialement des enfants, dans le village de Grenilles m'inquiète beaucoup.

La traversée du village, sur une route cantonale, est extrêmement dangereuse pour les piétons.

Cela fait bien 10 ans que l'assemblée communale de Farvagny avait accepté un crédit d'investissement de 1 million de francs pour la sécurité dans le village de Grenilles et prévoyait la réalisation d'un trottoir, des arrêts de bus ceci en partenariat avec l'Etat de Fribourg.

Aujourd'hui, je constate que rien n'a été entrepris, que la situation s'est fortement dégradée avec notamment une très forte augmentation du trafic (principalement agricole), des barrières de chantier qui trainent en bordure de route, à la hauteur des nouveaux blocs, les accès directs sur la route cantonale pour les deux nouvelles villas et aucun arrêt pour les bus, les enfants cheminant toujours sur la route.

On se fait des soucis pour les vélos de Vuisternens-en-Ogoz qui n'ont pas d'abris, mais on laisse les enfants de Grenilles sur une route cantonale sans aucune sécurité.

Pourquoi attendre 2025, 2026 selon la planification financière, j'ose espérer qu'il ne faudra pas un accident pour faire réagir le Conseil Communal et accélérer le dossier ! »

M. Yves Rumo

Le Conseil communal ne reste pas indifférent par rapport à la sécurité routière du village de Grenilles mais le dossier est toujours en mains des services de l'état.

D'autres axes routiers dans la commune de Gibloux vont être également revus notamment le cœur de Farvagny-le-Grand avec le giratoire existant.

Pour ce dossier, l'état à en mains huit propositions pour l'aménagement du giratoire mais aucune n'est recevable et tient aux normes.

Le Conseil communal a réactivé le dossier de la route d'évitement Nord qui pourrait faire dévier tout l'axe principal du centre de Farvagny-le-Grand depuis la boucherie Gremaud jusqu'à la déchetterie de Farvagny-le-Grand.

Il est aussi projeté de supprimer l'axe routier de Grenilles jusqu'au pont d'Estavayer-le-Gibloux afin de permettre une zone 30km/heure du village de Grenilles.

Le Conseil espère venir rapidement avec des propositions pour désengorger les axes principaux.

M. Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Plusieurs députés habitent notre commune, il serait souhaitable de les contacter afin qu'ils interviennent par le biais de la commission des routes du Grand Conseil.

M. Yves Rumo relate que certains contacts ont déjà été pris.

- M. Stéphane Clément représentant le cercle de Farvagny

Il souhaite connaître l'avancée du dossier de la route de Fribourg à Farvagny-le-Petit et avoir des précisions quant aux travaux effectués sur la route de Rueyres entre Farvagny-le-Grand. Un crédit de CHF 160'000.- pour un tronçon expérimental de la route de Rueyres entre Farvagny-le-Grand et Rueyres-st-Laurent a été voté. Suite aux travaux, cette route est maintenant devenue un champ de bosse et la question se pose, à savoir si la commune de Gibloux a payé les travaux à l'entreprise JPF et si la route va rester dans cet état.

M. Yves Rumo

Pour répondre à la question sur l'avancée du dossier de la route de Fribourg à Farvagny-le-Petit, les travaux pourront débuter après les vacances d'octobre 2023.

Concernant la réfection de la route de Rueyres, comment mentionné, il s'agissait d'un test, test pas concluant en l'état. La remise de l'ouvrage n'a pas encore eu lieu, elle est agendée d'ici la fin du mois d'octobre et quelques réserves seront mises à ce moment-là. L'entreprise JPF demande à la commune de laisser le temps au temps, de laisser passer l'hiver et refaire un point de situation au printemps prochain.

- M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Il tient à féliciter Marion Monney et Jonas Soldini, deux jeunes de la commune de Gibloux qui ont terminé première fribourgeoise et premier fribourgeois lors de la course Morat-Fribourg de ce dimanche 1^{er} octobre 2023.

L'assemblée les félicite par applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h00.

Approuvé, le 4 décembre 2023

La Secrétaire


Nadia Galley

Le Président


Sébastien Geinoz